

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

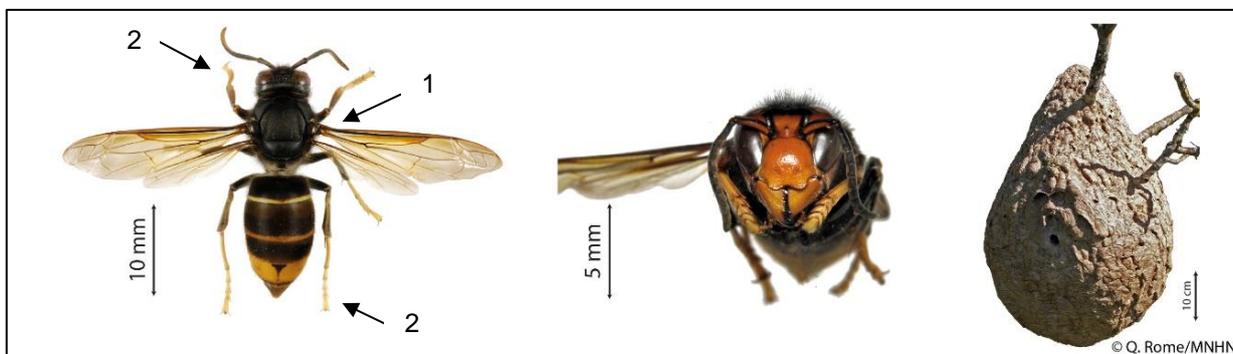
SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS
ET DE LA NATURE

Lutter contre le frelon asiatique dans le canton de Neuchâtel

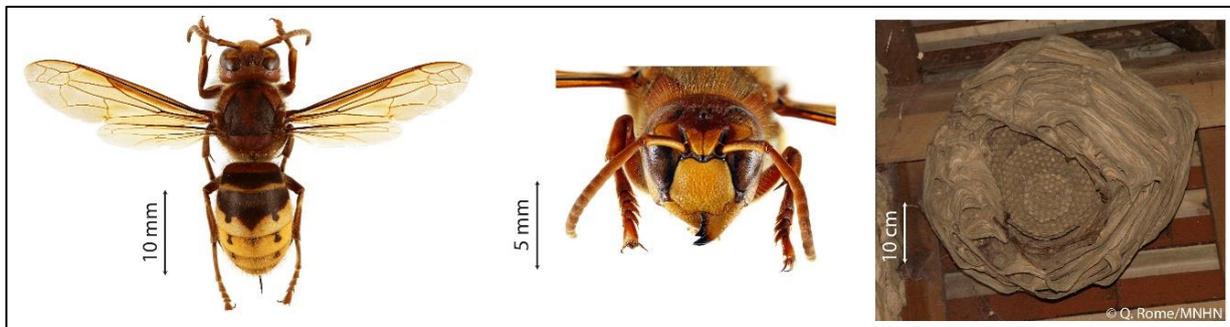
Description

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte de la famille des Vespidés (guêpes) d'une taille d'environ 3 cm avec un corps foncé (1), et le bout de l'abdomen et des pattes jaunes (2). C'est notamment grâce à ces critères que cette espèce peut être identifiée et différenciée d'autres espèces, notamment du frelon européen (*Vespa crabro*). En vol, le frelon asiatique est essentiellement noir et le frelon européen est beaucoup plus brun-rouge.

Frelon asiatique



Frelon européen



Le frelon asiatique est originaire d'Asie et a été accidentellement introduit en Europe en 2004 dans le sud-ouest de la France. Depuis, l'espèce s'est étendue aux pays voisins et est arrivée en Suisse en 2017. Cet insecte invasif prédateur peut s'attaquer à de nombreux insectes, dont les colonies d'abeilles domestiques. Il peut aussi présenter un risque pour l'humain en cas de piqûres multiples, sans toutefois être plus dangereux que le frelon européen. Il est recommandé de ne pas approcher de nid de frelons asiatiques à moins de 5 mètres et de ne pas chercher à entreprendre d'action de neutralisation de nids.

Signaler ses observations

En cas de découverte de frelon suspect, photographiez-le ou filmez-le et envoyez les images, avec indication précise de l'endroit et de la date où vous les avez prises ainsi que vos coordonnées, via le site www.frelonasiatique.ch.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN@ne.ch, 032 889 67 60).